

VOTRE CPAM VOUS INFORME  
Un point de situation pendant la période de confinement

## Coronavirus : la CPAM de l'Yonne en télétravail

La CPAM de l'Yonne verse en moyenne chaque jour **quatre millions d'euros à ses publics icaunais** : assurés, professionnels de santé (y compris les établissements) et employeurs.

Comment poursuivre au mieux notre mission de Service Public ?



Télétravail : le personnel emmène le matériel informatique pour continuer à travailler pendant le confinement.



Pour contacter votre CPAM, privilégiez **le compte ameli** pour toutes vos démarches.

Pour contacter l'Assurance Maladie pendant la période de confinement, les canaux de contact maintenus :

- **Le compte ameli**, sur le Web et sur des applications pour smartphone et tablette ;
- Un chatbot et la réponse aux emails, dans le compte ameli ;
- Les réponses via le forum sur ameli.

Jusqu'à la levée des mesures de confinement, les points d'accueil physique sont fermés.

### Ouvrir son compte ameli :

1. Il est facile et rapide de créer son compte personnel sur ameli, avec sa carte Vitale bien à jour (demandez conseil à votre pharmacien) et ses coordonnées bancaires sous la main.
2. Il est possible de le faire via France Connect, notamment avec ses identifiants des impôts.